

DECISION DU MAIRE

Référence 2024.00291
Direction en charge Finances ressources et programmation
Objet Remboursement des frais de missions de manifestations de grande ampleur

VISAS

Le Maire de la Ville de Saint-Etienne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n°357 du 27 novembre 2023 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 19,

VU la délibération n°2020.00092 en date du 15 juillet 2020 telle que modifiée par la délibération n°2021.00003 du 25 janvier 2021, par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. Le Maire par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'a autorisé à charger les adjoints et conseillers municipaux délégués de son choix à prendre les décisions pour lesquelles il a reçu délégation,

VU les arrêtés du 1er février 2021 et du 28 avril 2023 portant délégation de fonction et de signature à Madame Nora BERROUKECHE,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de rembourser les frais de missions des élus dans le cadre des manifestations de grande ampleur,

DECIDE

ARTICLE 1

Le remboursement des frais occasionnés lors des déplacements des Élus tels que figurant au tableau ci-dessous :

<u>Elus concernés</u>	<u>Libellés</u>	<u>Dates</u>	<u>Détails</u>	<u>Total</u>
Gael PERDRIAU	Déplacement Paris Rdv Pro	30/08/2023	12,60€ = RATP tickets de métro	12,60 €
Gael PERDRIAU	Déplacement Paris SIMI 2023	Du 12/12/2023 au 14/12/2023	41,70€ = 1 repas complet + 33,80€ = RATP 1 carnet de 10 tickets de métro + 20,00€ = Taxi Parisien	95,50 €

Charles DALLARA	<u>Représentation de M. le Maire :</u> Feurs pour AG constitutive de l'association des communes forestières de la Loire	02/10/23	Frais kilométriques (93,2km x 0,41€)	38,21€
Charles DALLARA	<u>Représentation de M. le Maire :</u> Bruxelles pour Concours européen green cities award_	07/11/23	Frais kilométriques (130km x 0,41€) + 2 repas (18,55€ + 10,25€) + 1 ticket de parking (26,50€)	108,60€
Nicole AUBOURDY	<u>Représentation de M. le Maire :</u> Paris pour Conférences EHPAD lors du salon des Maires	Du 21/11/23 au 23/11/23	2 repas (26,90€+11,10€) + 2 taxis (25,00€+13,80€)	76,80 €
Brigitte MASSON	<u>Représentation de M. le Maire :</u> Paris pour Congrès des Maires	Du 21/11/23 au 23/11/23	1 repas (95,00€) + tickets de métro (23,10€) et taxi (14,90€)	133,00 €
Brigitte MASSON	<u>Représentation de M. le Maire :</u> Saint-Chamond pour 84 ^{ème} édition du tournoi des maitres joueurs	20/01/24	Frais kilométriques (28,8km x 0,41€)	11,81 €
Brigitte MASSON	<u>Représentation de M. le Maire :</u> Saint-Galmier pour Vœux 2024	16/01/24	Frais kilométriques (55,20km x 0,41€)	22,63€
Brigitte MASSON	<u>Représentation de M. le Maire :</u> Andrézieux-Bouthéon pour la soirée pétanque du Business club des Etoiles ASSE	21/02/24	Frais kilométriques (44,40x0,41€)	18,20 €
Patrick MICHAUD	<u>Représentation de M. le Maire :</u> Paris pour les 20 ans des Cancéropôles	28/11/23	Parking gare (19,80€)	19,80 €
Jacques PHROMMALA	<u>Représentation de M. le Maire :</u> Saint-Galmier pour l'AG du comité suivi des 50 ans du comité de la Loire tennis	18/11/23	Frais kilométriques (60,20x0,45€)	27,09 €
Anne-Sophie RIOU	<u>Représentation de M. le Maire :</u> Paris pour la nouvelle journée nationale de rencontres du réseau des acteurs des cités éducatives	Du 12/12/23 au 13/12/23	2 repas + 1 café (13,10€+16,05€+3,30€) + taxis (24,40€) + parking gare (30,00€)	86,85€
Pascale LACOUR	<u>Représentation de M. le Maire :</u> Strasbourg pour le Lancement de l'observatoire européen du centre-ville	Du 07/02/24 au 09/02/24	2 repas (11,70€+45,90€) + taxis (8,70€+13,80€+20,20€)	100,30 €

ARTICLE 2

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, article 65312.

ARTICLE 3

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4

M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saint-Étienne, le 20/04/2024

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nora BERROUKECHE